

CALANDRETA : ENSENHAMENT LAÏC IMMERSIU OCCITAN

Calandreta est un ensemble d'établissements scolaires (primaires et secondaires) associatifs, laïques, ouverts à tous. Calandreta transmet la langue et la culture occitanes aux enfants en assurant leur scolarisation en immersion totale dès la maternelle.

CHARTE CALANDRETA : texte fondateur du Mouvement Calandreta.

ASSOCIATIONS CALANDRETA :

Chaque établissement Calandreta est géré par une association dont l'objet est :

- de scolariser en immersion linguistique occitane précoce
- de former des enfants bilingues maîtrisant parfaitement l'occitan et le français en fin de primaire (introduction progressive du français en cours de cycle élémentaire).

Son conseil d'administration (parents élus lors de l'assemblée générale) :

- Assure le fonctionnement et la gestion de l'établissement en conformité avec les statuts et la Charte Calandreta.
- Recrute le personnel non enseignant (ASEMs, animateurs, secrétaires, agents...).
- Gère les absences du personnel enseignant avec l'aide de la fédération régionale.
- Gère les négociations et les contacts avec les autorités locales (mairies), en relation avec l'équipe pédagogique de l'école dûment représentée à chaque réunion du conseil d'administration.

FÉDÉRATIONS DÉPARTEMENTALES :

- Soutiennent les projets éducatifs et d'instruction bilingue en occitan et français des établissements primaires et secondaires Calandreta du département.
- Soutiennent les projets pédagogiques et culturels des établissements.
- Gèrent les négociations avec les Conseils départementaux.

FÉDÉRATIONS RÉGIONALES :

- Coordonnent les associations Calandreta et les fédérations départementales de leur région.
- Gèrent le mouvement des enseignants.
- Co-financent, avec les établissements, les postes d'enseignants non contractualisés.
- Soutiennent les établissements Calandreta de leurs départements dans leur gestion, leur administration et leur communication.
- Accompagnent le développement et la création de nouveaux établissements.
- Gèrent les négociations avec le conseil régional de leur territoire.

CONFÉDÉRATION CALANDRETA - ENSENHAMENT LAÏC IMMERSIU OCCITAN :

- Soutient et promeut la langue et la culture occitanes à travers l'action des Calandretas, établissements d'enseignement laïque et gratuit, construisant le bilinguisme occitan-français par immersion, en référence à la Charte dite « Charte Calandreta ».
- Garantit l'identité des calandretas grâce à l'agrément qu'elle leur accorde. Tous les établissements et associations Calandreta, ainsi que les fédérations, sont adhérents de la Confederacion Calandreta.
- Représente les écoles et les fédérations auprès des pouvoirs publics. C'est elle qui, en relation avec les fédérations régionales, mène les négociations qui touchent aux effectifs et au nombre de postes auprès du Ministère de l'Éducation Nationale.
- Est dirigée par un Conseil Confédéral.

APRENE :

- Établissement d'enseignement supérieur occitan conventionné avec le Ministère de l'Éducation Nationale depuis le 6 mai 1996 et affilié à l'ISLRF.
- Assure la formation initiale des professeurs d'écoles pour les établissements associatifs immersifs occitan Calandreta.
- Assure les enseignements de Master ainsi que la préparation au concours spécifique pour le

réseau Calandreta.

- Développe la formation continue des professeurs des écoles Calandreta, en collaboration avec le CFPO Lengadòc autour de thématiques en lien avec les 5 secteurs de recherche d'Aprene : Immersion ; Pédagogie Institutionnelle ; Mathématiques ; Histoire ; Familles de langues).

ISLRF :

- Institut Supérieur des Langues de la République Française, créé en 1997. Il regroupe les 5 réseaux d'écoles immersives en langues régionales pour la mise en place de la formation de ses enseignants.

- Ces 5 réseaux sont ABCM-Zweisprachigkeit pour l'alsacien/mosellan, Seaska pour le basque, Diwan pour le breton, Bressola pour le catalan et Calandreta pour l'occitan.

- Le caractère propre des établissements qui emploient ces enseignants est l'accès des élèves au bilinguisme grâce à l'immersion en langue régionale.

- Conventonné avec le Ministère de l'Enseignement Supérieur d'une part et avec le Ministère de l'Éducation Nationale d'autre part.

ESKOLIM :

- Association qui rassemble les 5 réseaux d'établissements scolaires associatifs immersifs en langue régionale de l'hexagone : Seaska en Pays basque ; Bressola en Catalogne ; Diwan en Bretagne ; Calandreta en Occitanie ; ABCM-Zweisprachigkeit en Alsace/Moselle.

- A pour objet la défense et la promotion de la pédagogie de l'immersion « *qui permet l'usage social des langues régionales en formant des élèves réellement bilingues.* »

- Porte les revendications d'un enseignement des langues régionales par immersion aux pouvoirs politiques et au grand public.

CFPO :

- Centre de Formacion Professionala Occitan (Association loi 1901).

- Au nombre de quatre : Aquitaine, Auvergne, Languedoc, Midi- Pyrénées, ils forment à la langue occitane toute personne qui le souhaite grâce à des cours hebdomadaires et des stages de langue.

- Proposent des actions de formation variées s'inscrivant dans le Cadre Européen Commun de Référence pour les Langues (CECRL) qui définit des niveaux de compétences pratiques en langue (compréhension orale et écrite, expression orale et écrite).

- Les méthodes pédagogiques utilisées donnent priorité à la communication et à l'expression orale des stagiaires, l'objectif principal étant de former des locuteurs actifs.

CFPO Lengadòc : depuis 1997, il est chargé de la formation continue des enseignants des écoles immersives Bressola, Calandreta, Diwan, Seaska et ABCM-Zweisprachigkeit.

Les actions de formation continue proposées par les enseignants se déroulent conformément aux dispositions de la convention ministérielle du 20 mars 1997 ainsi que celles du Livre IX du code du travail. Le C.F.P.O Lengadòc est un centre agréé par le Ministère de l'Éducation Nationale Française et reçoit le financement de la formation continue pour toutes les écoles immersives en langues non officielles de France, en proportion du nombre total d'enseignants payés par l'État.

COMPTARELA :

- Association qui propose à toutes les structures du Mouvement un accompagnement dans la réalisation de leurs travaux administratifs, comptables, sociaux ainsi qu'une assistance en matière d'organisation et de gestion.

- Propose à ses adhérents deux types de prestations récurrentes :

- La tenue de la comptabilité avec l'établissement des comptes annuels.

- L'élaboration des bulletins de salaires et les déclarations sociales y afférentes.

- Affiliée à la confederacion Calandreta, elle se conforme à ses recommandations.

- La Comptarela n'est pas un cabinet d'expertise comptable aux sens de la réglementation mais une structure non lucrative de mutualisation de moyens.